

Note du GADEM à l'attention du CERD

Note du GADEM à l'attention du Comité internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en vue de l'examen du rapport valant dix-neuvième à vingt et unième rapports périodiques du Maroc au cours de la 111ème session du CERD.

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011, le Maroc s'est engagé dans la mise à niveau de sa législation, la mise en place et le renforcement de nombreux mécanismes permettant de se saisir, au niveau institutionnel, de la question des droits humains : le Conseil national des droits de l'Homme (en remplacement du Conseil consultatif des droits de l'Homme de 1990), la Délégation interministérielle des droits de l'Homme et l'Institut du Médiateur ont ainsi été créés en 2011, marquant une avancée significative dans l'engagement du Maroc pour garantir le respect des droits humains pour tou·te·s. En 2013, le Maroc a également impulsé une nouvelle politique d'immigration et d'asile, annonçant ainsi un changement de cap dans le traitement des questions migratoires.

Cependant, malgré ces efforts, les discriminations envers certaines catégories de personnes étrangères persistent, voire ont été renforcées selon les zones géographiques et les contextes. Ces discriminations affectent particulièrement les

personnes noires non ressortissantes marocaines en raison de leur couleur de peau et de leur origine nationale ou ethnique réelle ou supposée. Elles sont renforcées par l'image stigmatisante largement véhiculée par les médias et par certains discours politiques d'un·e « migrant·e clandestin·e » en quête d'une traversée irrégulière des frontières européennes, sans passer par un poste frontière ou avec de faux documents. Cette association régulièrement opérée engendre, encore aujourd'hui, de véritables atteintes aux droits des personnes concernées et impactent durablement leur vie et leur dignité.

Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étranger·e·s et migrant·e·s (GADEM) tient, à travers cette note, à partager ses éléments d'analyse et ses observations de terrain, et à attirer l'attention du Comité sur des points jugés importants en lien avec les questions de discriminations raciales à l'encontre des personnes étrangères au Maroc.

Télécharger la Note